

## **REGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉLECTION DE MISS SAUMUR ET DE SES DAUPHINES.**

*Les candidates doivent être françaises ( de naissance ou naturalisées) sans distinction de race ou de religion, d'excellente réputation, de bonne culture générale, âgées de 18 ans au moins à la date du 29 mars 2008, mesurant au minimum 1,60 m, célibataires, et sans enfants, non précédemment mariées, ni divorcées. Toute fausse déclaration sera sanctionnée par l'ajournement de la candidature ou de l'élection.*

*Pour participer à l'élection, les candidates doivent résider ou travailler ou étudier à SAUMUR ou dans les quatre communes associées, Saint Lambert des Levées, Saint Hilaire Saint Florent, Bagneux et Dampierre.*

*Une fois élue, la Miss et ses deux dauphines s'engagent à assumer leurs fonctions de représentantes de la ville de Saumur, c'est-à-dire être présentes à toutes les manifestations où elles sont invitées, tant à SAUMUR qu'à l'extérieur jusqu'à la prochaine élection en 2010.*

*Le soir de l'élection, c'est le public de la salle qui vote, son verdict est souverain, c'est la candidate ayant le plus de votes en sa faveur qui l'emporte, idem pour la 1ère dauphine et la 2ème dauphine.*

*Les cadeaux qui sont offerts par les commerçants sont à retirer par la Miss elle-même ou les dauphines en fonction des instructions du Comité des Fêtes sachant que certains d'entre eux ne seront remis qu'à la fin de leur mandat, c'est à dire en 2010 avant la nouvelle élection de Miss SAUMUR.*

*N.B.: Si les candidates élues, désiraient se présenter à une autre élection de Miss, elles en ont la possibilité avec l'accord du Comité des Fêtes.*

*Tout manquement de la Miss et des ses dauphines, à leurs obligations durant leur mandat, sera laissé à l'appréciation des membres du Comités des Fêtes.*

**Le Comité des Fêtes se réserve le droit de toute modification ultérieure sous forme d'avenant au dit règlement intérieur.**

***Lu et approuvé le présent règlement***

***Signature de la candidate***

*Fait à*

*le*